

Règlement complémentaire

21^{ème} tournoi du Highstone – 11, 12 et 13 novembre 2022

N° d'autorisation : En cours

Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

1 Joueurs

Article 1.1 – Joueurs autorisés

Ce tournoi est ouvert aux joueurs seniors ou autorisés (minimes, cadet, juniors et vétérans) – licenciés FFBAD dans les séries de classement P12 à R4, ainsi qu'aux non compétiteurs – n'étant ni suspendus, ni dispensés pour raison médicale.

2 Tableaux et compétition

Article 2.1 – Classement de jeu

Un joueur ou une paire ne pourra s'inscrire que dans leur série de jeu ou se surclasser dans la série immédiatement supérieure.

Article 2.2 – Date de prise en compte du classement

La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle du 27 octobre 2022. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'inscriptions mal remplies seront supportées par les joueurs en cause.

Article 2.3 – Panachage

Le panachage des séries est autorisé.

Article 2.4 – Tableaux proposés

Les tableaux proposés sont simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte. Chaque participant peut s'inscrire dans un, deux ou trois tableaux.

Article 2.5 – Format de la compétition

Tous les tableaux seront joués en poules, suivies dans la mesure du possible par une phase d'élimination directe. Le nombre de sortants par poule sera indiqué à l'affichage. Si un tableau venait à ne pas atteindre le minimum de trois joueurs ou paires, celui-ci, avec accord du juge-arbitre, pourra être fusionné avec le niveau de jeu immédiatement supérieur.

Article 2.6 – Séries déterminées

Quatre séries sont proposées suivant le classement par points hebdomadaire. Chaque tableau sera limité à 32 joueurs. Les séries seront les suivantes :

- Série Avenir pour les joueurs étant classés P12 à P10 ainsi que pour les non compétiteurs ;
- Série Espoir pour les joueurs classés D9 à D8 ;
- Série Promotion pour les joueurs classés D7 à R6 ;
- Série Honneur pour les joueurs classés R5 à R4.

3 Inscriptions

Article 3.1 – Inscription et Droit d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 5 novembre 2022 minuit. Si le nombre de joueurs inscrits venait à dépasser la capacité d'accueil fixée à 300 joueurs, ou d'un tableau (32 joueurs ou paires), l'ordre d'arrivée des inscriptions fera foi.

Article 3.2 – Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscriptions est fixé à 15 € pour un tableau, 20 € pour deux tableaux et 25 € pour trois tableaux.

Article 3.3 – Remplaçants

Le remplacement d'un joueur ne sera autorisé que si cela ne modifie pas l'ordre des têtes de série dans le tableau concerné.

4 Compétition

Article 4.1 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est Monsieur Benjamin SEILER, assisté de Monsieur Jean-François FERTINEL. Les juges-arbitres ont la possibilité d'exclure tout joueur qui ne respecterait pas les différents règlements.

Article 4.2 – Arbitrage

Sauf décision contraire du juge-arbitre, la compétition se déroulera majoritairement en auto-arbitrage jusqu'aux quarts de finale inclus. Des arbitres seront prévus pour les demi-finales et les finales.

Article 4.3 – Forfait

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort fixée au 5 novembre 2022. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition, les pièces justificatives à l'annexe de Strasbourg de la Ligue Grand Est de Badminton (4, rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante valeriesabigno@lgebad.com.

Les forfaits signalés après le tirage au sort seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

Article 4.4 – Volant Officiel de la compétition et partage des volants

Pour tous les joueurs, le volant officiel est le volant plume RSL Tourney n°3 pour toutes les séries. Le volant officiel sera en vente dans la salle.

Les volants seront partagés entre les joueurs lors de tous les matches, exception faite des finales lors desquelles les volants seront fournis.

Article 4.5 – Temps de repos

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un temps de repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable

Article 4.6 – Temps de prise de contact avec le terrain

Le temps de prise de contact avec les terrains dit « d'échauffement » sera de deux minutes. Ce temps est décompté à partir du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque. Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de cinq minutes à l'appel de son match pourra être disqualifié.

Article 4.7 – Règlement dans les salles

Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute au service et en cours de jeu.

Article 4.8 – Horaires

Les horaires sont donnés à titre indicatif. Tout joueur ayant commencé la compétition pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Article 4.9 – Comptage des points

Les matches se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.